

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **11**
Qui ont pris part aux
délibérations : **10**
Date de la convocation :
02/09/2015

Date d'affichage :
L'an deux mil quinze
02/09/2015

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Le onze Septembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, ONDET Julien, MARTIN Agnès.

ABSENTS : CARRE LAUBIGEAU Xavier, DE NOUEL Bertrand donne pouvoir à MIRAULT Michel, BOND Marilyn donne pouvoir à LEGROS Jean-Jacques, LUSSEULT Marylène donne pouvoir à LANDIER Jany.

SECRETARE : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Demande de rajout d'un sujet : Changement du photocopieur - Accord du Conseil Municipal

Délibération n°2015-09-001 -Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Délibération n° 2015-09-002 – Création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à l'échelle de la Communauté de Communes du Bouchardais

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R.410-5 autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 Décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Bouchardais, modifié par les arrêtés préfectoraux des 24/12/2002, 01/07/2004, 16/12/2004, 30/01/2006, 25/09/2006, 24/04/2009, 01/07/2009, 07/02/2013, 14/05/2013, 26/01/2015 et 08/07/2015,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Bouchardais,

Vu la délibération N°2015-07-03 du 20 Juillet 2015 portant sur la création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bouchardais,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Bouchardais s'est prononcée favorablement, à la majorité absolue, pour la création d'un service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et pour l'ajout dans ses statuts, de l'habilitation permettant d'exercer ce service commun.

Suite à cette décision, chaque conseil municipal doit délibérer sur deux points :

- **La modification des statuts :**

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, chaque commune membre délibère afin d'accepter ou non la modification des statuts de la Communauté de Communes d'après les termes suivants : Article 4 - II. Aménagement de l'espace communautaire - g) "Les services de la communauté de communes peuvent être chargés, pour le compte des communes intéressées, de l'instruction des actes d'autorisation du droit des sols conformément aux dispositions de

l'article R410-5 du Code de l'Urbanisme". Chacun doit se prononcer dans un délai de 3 mois étant précisé que le silence vaut acceptation tacite.

- **L'adhésion de la commune au service commun d'instruction des ADS à l'échelle de la Communauté de Communes du Bouchardais mis à disposition de ses communes membres.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bouchardais en ajoutant l'habilitation à l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre de la compétence : Article 4 - II. Aménagement de l'espace communautaire - g) *"Les services de la communauté de communes peuvent être chargés, pour le compte des communes intéressées, de l'instruction des actes d'autorisation du droit des sols conformément aux dispositions de l'article R410-5 du Code de l'Urbanisme"*.
- **SOUHAITE** adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations en matière d'application du droit des sols.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes du Bouchardais, après son rendu exécutoire.

Délibération n° 2015-09-003 : – Budget Assainissement – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour pouvoir régler l'échéance du prêt n° 08043506 - Banque Populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **ACCEPTE** le virement de crédit ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Remboursement du prêt N° 08043506 - Banque Populaire	6156	2 267.73	66111	2 267.73

Délibération n° 2015-09-004 : - Contrat à durée déterminée d'un agent contractuel de remplacement pour détachement de la titulaire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'indisponibilité de **Mme PLUMEREAU Ludivine** adjoint administratif de catégorie C, placée en situation de détachement depuis le 6 juillet 2013 ;

Vu la candidature de **Mme GLOWACKI Véronique** et le certificat médical attestant de son aptitude à l'exercice des fonctions postulées ;

Considérant que l'intéressé(e) est titulaire d'un poste de même nature à la mairie de PANZOULT (37)

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

Entre les soussignés

Monsieur le Maire de CRISSAY sur MANSE,

agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2015 (*portant délégation de pouvoir au Maire*),

et

Mme GLOWACKI Véronique née le 10 mars 1978,
demeurant 5 rue Rabelais 37220 L'ILE BOUCHARD ;

Il a été d'un commun accord convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

A compter du **06 Octobre 2015**, **Mme GLOWACKI Véronique** est recrutée en qualité de Adjoint administratif de 2^{ème} classe, catégorie C, contractuelle de remplacement pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie pour une période allant du 06 Octobre 2015 au 1^{er} Juillet 2017 inclus.

ARTICLE 2 : REMUNERATION

Pour l'exécution du présent contrat, **Mme GLOWACKI Véronique** exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 17,25/35^{ème} et percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut IB 347 du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (*éventuellement*) ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Délibération n° 2015-09-005 : - Changement du photocopieur

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre faite par la Société Rex Rotary, pour la location d'un photocopieur KMPC 3502 (imprimante, copieur, scanner, fax).

Monsieur Le Maire fait un récapitulatif rapide sur la situation actuelle :

- 1900 pages en noir et blanc par trimestre
 - 2500 pages en couleur par trimestre
 - Contrat Nas Netgear (sauvegarde 165 euros HT par trimestre)
-
- Total 629.40 euros HT par trimestre

Monsieur Le Maire fait un récapitulatif rapide en cas de changement du photocopieur :

- 1900 pages en noir et blanc par trimestre
 - 2500 pages en couleur par trimestre
 - Contrat Nas Netgear devenu inutile abandonné
-
- Total 485 euros HT par trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat avec la Société Rex Rotary

AUTORISE la reprise de l'ancien photocopieur par la Société Rex Rotary

SMICTOM : Rapport annuel 2014 : Prix et qualité du service

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du rapport 2014 du SMICTOM concernant le prix et la qualité du service. Monsieur le Maire propose d'envoyer le rapport par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Plusieurs problèmes liés à la collecte :

1 ramassage non effectué au cours du mois d'Aout.

Manque 1 container noir et 1 container jaune

Pendant la période estivale, le container « verre » n'a pas été vidé, malgré les différents appels auprès du SMICTOM.

CCAS : Réunion

Réunion CCAS le 25 Septembre 2015 à 14h00 (faire la convocation)

Sujets : préparation du 11 novembre repas des anciens et organisation du Noël des anciens et des jeunes.

Questions diverses :

Monsieur Legros Jean-Jacques soulève un problème concernant la présence de chardons sur une parcelle. Monsieur Le Maire propose de s'entretenir avec le propriétaire.

Monsieur Legros Jean-Jacques propose de trouver des solutions afin d'embellir le lavoir du Bourg. Le Conseil Municipal est d'accord sur le projet et propose d'y réfléchir.

Dans le cadre de la concertation mise en œuvre pour la révision du PLUi, une enquête est mise en place auprès des habitants. Le questionnaire est à disposition des habitants à la Mairie. Ce questionnaire doit permettre de mieux connaître les perceptions de tous sur le territoire et connaître les attentes sur la stratégie de l'aménagement et du développement.

Des photos du comice agricole sont sur le site de la Commune.

Escargolade Dimanche 18 octobre 2015 à 12h00 : inscription avant le 5 octobre 2015.

Office de tourisme de Chinon : Il souhaiterait avoir un flyer sur la Commune.

Travaux de voirie – accessibilité :

- Passage piéton de l'Auberge : reste marquage + signalisation + peinture
- Sous le préau de la Mairie : travaux réalisés

Rue de la Porte Bigot : prise de contact avec Monsieur HOGI Hyun concernant les travaux de réparation et de consolidation du mur. Attente de devis.

Prochain conseil municipal:

Vendredi 9 Octobre 2015 à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 21 h 50

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 11 Septembre 2015
LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M.BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER	M.LUSSEULT	B. de NOUEL	I.TROUBAT